

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 16 décembre 2022, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de GAN (Pyrénées-Atlantiques), sur convocations envoyées le 8 décembre 2022, s'est réuni à la salle Jean-Pierre Lérès de GAN, sous la présidence de Monsieur Francis PÈES, Maire de GAN. La convocation a été affichée le 8 décembre 2022.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

***Étaient présents :***

Mr PÈES, Mme TISNERAT, Mr POURTAU, Mme DESPAUX, Mr GILLET, Mme CAMARERO, Mr CLERCQ, Mme CASSAGNE-MOURIGAL, Mr CHARRIER, Mme LURDOS, Mr LASSALLE, Mme LOPEZ, Mme HARDEU-HAURE, Mme LABAT, Mme BARTET, Mme CARDONE, Mr LARGILLET, Mme CORDONNIER, Mme CAMBON, Mr PINARD, Mr MAYSOUNABE.

***Étaient absents excusés :***

Mme LARENA qui a donné pouvoir à Mme CASSAGNE MOURIGAL, Mr LIBERT qui a donné pouvoir à Mr POURTAU, Mme RECHENCQ qui a donné pouvoir à Mr GILLET, Mr PENAFIEL qui a donné pouvoir à Mme LURDOS, Mr SALHARANG qui a donné pouvoir à Mr CLERCQ, Mme BELHARTZ qui a donné pouvoir à Mr PINARD, Mme LAULHÉ qui a donné pouvoir à Mr MAYSOUNABE, Mme BIRABENT qui a donné pouvoir à Mme CAMBON.

***Secrétaire de Séance :*** Mme LURDOS est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

***Nombre de présents : 21 – Nombre de votants : 29 – Nombre d'absents excusés : 08***

### N°2022- 168 / MODIFICATION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GAN

Mr GILLET entre en séance à 18h44.

**Rapporteur : Bernard CHARRIER**

Afin de permettre le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de Gan, il est demandé au Conseil Municipal d'augmenter de 7992 euros le montant de la subvention d'équilibre de fonctionnement au titre de l'année 2022. D'un montant initial de 75 000 euros, celui-ci serait porté à 82 992 euros, afin de prendre en considération la diminution des recettes liées à la réduction de l'activité de portage de repas par rapport à celle estimée en début d'année 2022.

Le montant de 82 992 euros inclut l'avance votée le 25 janvier 2022 pour un montant de 60 000,00 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**À l'unanimité,**

- **d'attribuer** une subvention d'équilibre de fonctionnement 2022 au Centre Communal d'Action Sociale de Gan de 82 992 euros au lieu de 75 000 euros,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657362, fonction 520 du Budget Principal de la Commune.

- **de transmettre** à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques la présente délibération pour accusé de réception.

Fait et délibéré à GAN, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Francis PÉES



La secrétaire de séance,

Cristelle LURDOS

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau, y compris par voie dématérialisée sur la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.